



Mairie de Montmain  
C.C.A.S.

**Objet** : Aide cantine 2026 /2027

Montmain, le 06 juin 2026

Madame, Monsieur,

Les membres du C.C.A.S. (Centre communal d'Action Sociale) ont décidé de poursuivre l'aide apportée aux habitants de MONTMAIN dont les enfants fréquenteront les restaurants scolaires du SIVOM au cours de l'**année scolaire 2026 - 2027**, en leur accordant une réduction sur leur facture de cantine dès la rentrée.

Si vous souhaitez en bénéficier et que votre quotient familial correspond au barème fixé par le C.C.A.S., celui-ci prendra à sa charge un certain nombre de repas qui seront déduits de votre facture de cantine.

Lors du conseil C.C.A.S. du 15 Avril 2024, il a été voté une nouvelle grille de barème comme suit :

QUOTIENT FAMILIAL	TRANCHE	NOMBRE DE REPAS
SI QF <= 500	1	144
SI QF <= 600	2	100
SI QF <= 700	3	70
SI QF <= 800	4	50
SI QF <= 900	5	36
SI QF <= 1 000	6	18

Pour en bénéficier, nous vous serions reconnaissants de bien vouloir faire parvenir en mairie une copie de **votre avis d'imposition 2025 sur les revenus 2024** avant le samedi 22 août 2026 - aucune demande ne sera examinée après cette date.

Le montant de l'aide attribuée est calculé en fonction du quotient familial (QF) ainsi :

$$\frac{\text{Revenus imposables}}{12 \times \text{nombre de parts}}$$

**Exemple** : pour une famille (2 adultes et 2 enfants) soit 3 parts fiscales et un revenu imposable de 35 000 euros :

$$\frac{35\ 000}{12 \times 3} = 972 \text{ de QF}$$

**soit 18 repas (par enfant)** pris en charge par le C.C.A.S pour l'année scolaire.

Dans l'attente, nous nous tenons à votre disposition pour toutes informations complémentaires et nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de notre sincère considération.

Le Président du C.C.A.S.  
Aymeric BAUDEL